

Union internationale de secours

Session du 5 mars 1937 à Genève.

Le Comité exécutif de l'Union internationale de secours a tenu sa IX^e session ordinaire à Genève le vendredi 5 mars 1937 à 15 heures. Etaient présents : M. le sénateur Giovanni Ciruolo, président ; M. le colonel Paul Draudt, vice-président ; M. Albert François ; M. Stefan N. Laftchieff, membre suppléant qui remplaçait S. Exc. M. Rudolf Holsti, ministre des affaires étrangères de Finlande, retenu à Helsinki par les obligations de sa charge ; M. E. Vidoudez, trésorier ; M^e A. Mater, conseiller juridique. Outre S. Exc. M. Holsti, s'étaient fait excuser : M. le marquis de Lillers, vice-président du Comité exécutif, S. Exc. M. Parra-Pérez, ministre du Vénézuéla à Londres, M. A. T. Maudslay.

Le Secrétariat de la Société des Nations était représenté par M. Pilotti, secrétaire général adjoint.

Le Comité international de la Croix-Rouge était représenté par M. Georges Wagnière et par M. Max Huber, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge par M. B. de Rougé.

Au cours de cette session, les résolutions suivantes ont été adoptées :

I.

Interprétation de l'article 5 des Statuts.

Le Comité exécutif,

Vu l'article 5, alinéas 2 et 5 des Statuts et l'article 4 de son Règlement intérieur,

Décide que lorsqu'un de ses membres effectifs se trouvera dans l'impossibilité de prendre part aux travaux d'une session, il sera

Union internationale de secours.

d'office remplacé, pour la durée de cette même session, par un des suppléants désigné suivant l'ordre de son élection.

La présente décision sera soumise pour confirmation au Conseil général.

II.

Nomination d'un attaché au Service central et permanent.

Le Comité exécutif,

En conformité avec la résolution et le budget qui ont été approuvés dans sa session du 21 novembre 1936,

Approuve la nomination de M. Daniel Clouzot en qualité d'attaché au Service central et permanent.

III.

Moyens d'assurer le paiement des contributions au Fonds initial qui sont encore dues.

Le Comité exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Service central et permanent sur les moyens d'assurer le paiement des contributions au Fonds initial qui sont encore dues,

Approuve les démarches effectuées dans ce but par le Service central et permanent et lui recommande de les intensifier dans toute la mesure du possible.

IV.

Moyens d'assurer des adhésions nouvelles à l'Union internationale de secours.

Le Comité exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Service central et permanent sur les moyens d'assurer des adhésions nouvelles à l'Union internationale de secours,

Invite ses Membres à poursuivre en toutes occasions les démarches qu'ils ont bien voulu se charger d'effectuer auprès des Etats non membres de l'Union internationale de secours en vue d'obtenir leur adhésion à la Convention de juillet 1927,

Prie son président d'écrire aux Gouvernements qui n'ont pas adhéré à la Convention de juillet 1927 afin de leur fournir toutes précisions utiles sur la participation des Etats membres de l'Union à la constitution du Fonds initial de l'Union internationale de secours.

Union internationale de secours.

V.

Organisation de la propagande.

Le Comité exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par son président sur l'organisation de la propagande,

Décide de donner la plus grande diffusion possible à la brochure de propagande que le conseiller juridique de l'Union internationale de secours a bien voulu accepter de rédiger,

Envisage favorablement la possibilité de s'assurer, lorsque le budget le permettra, la collaboration d'un expert du journalisme qui serait chargé de rédiger des articles et de faire paraître dans la presse des différents pays des communiqués propres à faire mieux connaître l'activité et les buts de l'Union,

Recommande à ses membres de bien vouloir saisir toutes les occasions qui leur seraient offertes de parler ou d'écrire en faveur de l'Union.

VI.

Moyens d'assurer à l'Union internationale de secours des ressources financières proportionnées à sa mission.

Le Comité exécutif,

Approuve les conclusions du rapport présenté par le Service central et permanent sur les moyens d'assurer à l'Union internationale de secours des ressources financières proportionnées à sa mission.

VII.

Importance d'une entente préalable entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et leurs Gouvernements respectifs en vue de fixer les responsabilités et les rapports du Gouvernement et de la Croix-Rouge en matière de secours nationaux et internationaux.

Le Comité exécutif de l'Union internationale de secours constate que, dans le passé, les Gouvernements comme les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont constamment manifesté leur intérêt actif aux victimes des calamités et se sont efforcés de leur venir en aide.

Il constate par ailleurs qu'un petit nombre de pays bénéficient des avantages d'une collaboration systématique entre le Gouvernement et la Croix-Rouge, prévoyant la répartition des rôles dans l'action de secours.

Union internationale de secours.

Le Comité exécutif,

Considérant qu'une préparation soigneusement établie dans le domaine national est la condition impérative d'un bon fonctionnement de l'entraide internationale telle que cherche à l'organiser l'Union internationale de secours,

Souhaite que des accords soient conclus entre les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays membres de l'Union internationale de secours, en vue de permettre aux uns et aux autres de préciser leurs responsabilités et leur action en temps de calamité,

Recommande aux experts de l'Union internationale de secours de bien vouloir prêter leur concours à l'établissement de semblables accords.

VIII.

Organisation scientifique et préparation de la Conférence internationale d'étude des calamités (Paris, septembre 1937).

Le Comité exécutif,

Approuve le rapport présenté par M. Montandon sur l'organisation d'un service de documentation scientifique près le Service central et permanent de l'Union internationale de secours,

Prie M. Montandon de bien vouloir présenter à la I^{re} Conférence internationale pour l'étude des calamités naturelles qui se tiendra à Paris du 13 au 17 septembre, le projet de création d'une Commission internationale d'études mentionné dans son rapport.

IX.

Préparation du Conseil Général.

Le Comité exécutif,

Approuve le rapport présenté par le Service central et permanent sur la préparation du Conseil général,

Décide de convoquer le III^e Conseil général pour le 2 décembre 1937 au siège de l'Union internationale de secours à Genève,

Charge le Service central et permanent d'envoyer les convocations et invitations pour la réunion du III^e Conseil général en se conformant aux propositions du rapport ci-dessus mentionné et fixe provisoirement l'ordre du jour comme suit :

- 1^o Constitution du Bureau et communications du président du Comité exécutif,
- 2^o Examen des deux derniers rapports du Comité exécutif.
- 3^o Renouvellement du Comité exécutif.

Union internationale de secours.

4^o Examen des propositions présentées par le Comité exécutif.

- a) Propagande ;
- b) Organisation des études scientifiques ;
- c) Rôle de l'Union internationale de secours dans la création d'un Conseil technique supérieur des Gouvernements et des organisations s'occupant des secours en temps de calamités ;
- d) Interprétation de l'article 5 des Statuts ;
- e) Interprétation éventuelle de certaines dispositions des textes constitutifs ;
- f) Entente préalable entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et leurs Gouvernements respectifs en vue de fixer les attributions et les rapports du Gouvernement et de la Croix-Rouge en matière de secours nationaux et internationaux.

Télégramme de sympathie à la Croix-Rouge américaine.

A l'issue de sa réunion, le Comité exécutif a décidé d'envoyer un télégramme à la Croix-Rouge américaine, afin de lui marquer la sympathie et l'intérêt de l'Union pour l'œuvre de secours magnifique qu'elle accomplit actuellement en faveur des victimes des inondations du Mississippi. Ce télégramme a été ainsi rédigé :

[Traduction].

Amiral Grayson, Président Croix-Rouge américaine,
Washington, D.C.

Comité exécutif U.I.S. réuni Genève renouvelle ¹ expression profonds regrets pour désastre inondations. Exprime admiration pour magnifique action secours de Croix-Rouge américaine et autorités publiques et pour nouvelles preuves de généreuse solidarité donnée par nation entière devant cette catastrophe. Comité désire intensifier son activité sur le terrain scientifique et bénéficier expériences américaines en matière secours. Pourriez-vous réunir documentation

¹ Un télégramme de sympathie avait déjà été adressé par le président Ciralo à M. Swift, vice-président de la Croix-Rouge américaine, en date du 8 février.

Union internationale de secours.

sur devoirs et action respectives autorités nationales locales en liaison avec Croix-Rouge américaine. Si vous le préférez U.I.S. prête à envoyer quelqu'un chargé réunir informations avec votre aimable appui. Meilleures salutations pour vous et Swift.

CIRAOLLO,
président Comité exécutif U.I.S.

Réponse de la Croix-Rouge américaine.

En date du 10 mars, l'Union internationale de secours a reçu, en réponse au message que le Comité exécutif avait adressé à la Croix-Rouge américaine, le télégramme suivant :

[Traduction].

Ciraolo, Intersecours, Genève.

Sincèrement reconnaissant expression sympathie et message personnel, Croix-Rouge américaine réunira et enverra volontiers documentation sur travail en cours.

GRAYSON.